

## Compte rendu du Comité Technique de Réseau du 2 juin 2015

Ce CTR s'était tenu à notre demande, dans le cadre d'une « consultation » annoncée par le gouvernement avant le 30 juin, date de remise des travaux des 7 futures régions issues de fusions et devant transmettre leurs propositions au gouvernement.

La direction de l'Insee n'a fourni, in extremis, qu'un document préparatoire : une note datée du 1<sup>er</sup> juin 2015 à destination des directeurs et directrices régionaux des 16 DR concernées par les fusions, et leur permettant des interventions coordonnées dans leurs discussions avec les préfets préfigureurs.

A l'analyse de cette note nous avons rédigé la déclaration liminaire suivante : [lien sur la déclaration](#) <sup>1</sup>

Nos principales interventions:

### Déterminer les marges de manœuvre possibles à ce stade

La note du directeur général peut se résumer à :

- maintien des implantations locales actuelles ;
- transferts des services d'études et diffusion des établissements perdant le statut de DR ;
- pilotage général regroupé au niveau de la DR, y compris une grande partie des activités des SAR.

Ces changements devant être effectifs sur le papier au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et mis en place d'ici 2018.

Nous avons dès notre intervention signalé notre colère d'avoir été destinataires d'une note déjà définitive et envoyée comme ligne directrice en régions. En effet, sollicités par les agents et organisations syndicales locales, la direction avait annoncé via ses directrices et directeurs en région, qu'elle ne pourrait faire aucune annonce avant le CTR du 2 juin.

Or cette note n'était absolument pas amendable, ce qui est inacceptable dans la mesure où la direction avait refusé préalablement toute discussion avec les représentants des personnels, prétendant ne pas avoir réfléchi à un quelconque plan.

**Nous pouvons nous féliciter d'avoir, par la mobilisation des personnels lors de la signature des pétitions, obtenu le maintien sur le papier des implantations des établissements actuels.**

**Cependant il ne faut pas se leurrer : notre revendication de travaux diversifiés dans ces établissements était bien le gage de leur durabilité au moins à moyen terme. Nous ne l'avons pas obtenu !**

### Des informations obtenues à grande peine...malheureusement inquiétantes

Après de multiples relances et beaucoup de langue de bois de la part de la direction nous avons compris qu'elle souhaitait ne pas discuter de scénarios alternatifs à sa proposition.

Mais nous avons également compris à notre difficulté à obtenir des réponses claires que :

- **La direction n'a pas réalisé de scénarios alternatifs et refuse de le faire.** Elle a appliqué dans sa volonté de suppression des études et diffusion sa vision des choses qui n'est pas nouvelle : l'action régionale n'est pas une activité « noble » et le plan développé à la Dirag (regroupement du Sed à l'Edir et suppression des études et diffusion dans les trois services régionaux), est l'objectif de la direction nationale.
- Son argument principal est que les demandes régionales vont décroître avec le nombre d'acteurs institutionnels régionaux qui vont disparaître avec la réforme. Cela est sans doute vrai, mais à notre demande d'éléments factuels sur les partenariats réalisés en région, la direction n'a été capable de nous donner qu'un chiffre : selon elle 70% des études réalisées en région le sont avec des partenaires régionaux. Nous n'avons pas pu avoir plus de précision sur ce chiffre alors que pour notre part les exemples de DR que nous avons montraient un rapport, au moins en nombre d'études, plus favorables à des partenariats autres (département, agglos etc.). **Nous maintenons que la baisse d'études et diffusion de niveau régional n'implique pas forcément la suppression de ces activités dans les établissements fusionnés.**
- Parmi les autres arguments évoqués par la direction, citons ceux de la directrice de la DDAR, pour qui les agents des SED augmenteront leurs « capacités techniques » en étant dans des équipes fusionnées plutôt que

<sup>1</sup> <http://www.cgtinsee.org/ctp/2015/declaration%20CGT%20SUD%20au%20CTR%20du%202%20juin%202015.pdf>

dans des équipes séparées, et pour qui cela sera moins coûteux en terme de coordination (sans doute pour elle).

- La direction a finalement expliqué sa stratégie : **dans la mesure où l'Insee, en dehors de toute réforme territoriale, continue à perdre des effectifs, elle a choisi de les faire porter sur l'action régionale.** Nous déplorons cette vision centralisatrice de l'Insee depuis des années : en affaiblissant continuellement les établissements régionaux elle les rend moins attractifs et organise de fait un affaiblissement de l'institut au niveau territorial. De fait, contrairement à ce qu'elle a elle-même indiqué dans sa note, **il ne s'agit pas de postes transférés, mais de postes supprimés !** En tout état de cause, il est impossible de savoir dans quelle mesure la direction envisagerait de gonfler les effectifs des Sed des établissements qui garderaient le statut de DR.
- La direction a fini par donner son estimation du champ d'agents concernés : **environ 200 agents.** Elle a immédiatement confirmé qu'elle ne procéderait à aucune mobilité obligatoire. Elle a également annoncé vouloir apprécier la nature (et les moyens) du plan d'accompagnement mis en place par le ministère
- Si le directeur général a lancé une possibilité de maintenir, pour le responsable de l'établissement, des missions de contacts avec les partenaires territoriaux de niveau non régional, il ne s'est pas étendu sur la question. Il n'y a pas non plus eu de réponse sur l'intégration ou non des pôles dépendant de la DDAR dans les effectifs concernés par les restructurations.
- La direction a finalement essayé de noyer le poisson en déclarant que rien n'était fait, que tout allait être discuté dans les régions avec les préfets ...bref, a renvoyé la responsabilité sur d'autres acteurs ! Mais à toutes nos questions sur l'avenir des équipes, des travaux entamés actuellement, de l'état et décisions sur les mobilités locales (C et B) et nationales (A), elle a souhaité ne pas répondre et renvoie à des discussions individuelles (avec la division « mobilités et carrières » pour les A, avec leur hiérarchie locale pour les B et C) les réponses aux questions que peuvent se poser les agents : **un véritable mépris pour les agents , qu'ils soient dans les établissements concernés, dans d'autres établissements de l'Insee, ou...en SSM pour lesquels la direction ne propose rien !**

**Notre conclusion à ces échanges est que la direction a un objectif : sabrer les établissements régionaux.**

**Il est clair que seule la mobilisation aux niveau nationaux et régionaux pourra faire infléchir les positionnements de nos dirigeants !**

### **Des réponses inquiétantes également concernant l'indépendance de l'Insee**

Le directeur général a notamment déclaré au fil des questions posées, que l'indépendance vis-à-vis des préfets avait bien été acquise et réitérée au niveau ministériel. Mais, problème, ses réponses ont aussi mentionné :

- Qu'il ne voulait en aucun cas que les préfets aient à voir avec les processus de production de l'Insee. Si cette affirmation ne peut que nous convenir dans son contenu, le contexte de la discussion a montré en creux que le **directeur général ne portait pas la même exigence d'indépendance absolue concernant les études.**
- Que la proximité avec les décideurs de niveau régional était selon lui primordiale, pour des raisons d'efficacité  
Il est évident que pour le directeur général l'indépendance relève surtout d'un niveau national, le sien. Mais celui des fois plus délicat à gérer au niveau local (discussion sur la publication ou pas d'études, négociations ardues sur les thématiques à mettre en avant, négociations difficiles sur les titres ou inter-titres de publications) lui importe peu.
- Le directeur général n'a, pas plus que la directrice de la DDAR été en mesure de répondre à nos questions (voir motion ci-dessous) sur les données communiquées au commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Pour la direction il n'y a visiblement pas de problème à ce que : d'une part l'Insee ne soit sollicité que sur les bilans probables de décisions déjà prises (fusion des régions et donc des emplois publics), et surtout sur des contours déjà déterminés (régions perdant leur statut, et non pas toutes les régions).
- A notre étonnement de voir si peu d'intérêt sur ces questions nous avons relancé une question pourtant déjà posée lors d'un CTR en juillet dernier sur les chiffrages des politiques de la ville. L'Insee a en effet reculé de loin en loin la publication de chiffrages différents de ceux effectués par le même CGET sur la politique de la ville. La direction a prétendu ne même jamais avoir entendu parler de ce problème...  
Nous voulons bien laisser crédit au DG et à la directrice de la DDAR qu'ils ne connaissent pas le problème...mais cela nous paraît au moins tout aussi inquiétant qu'ils ne le soient pas !

---

**La fin de la réunion a consisté dans les votes de motions présentées par les différentes organisations syndicales. Nos votes seront retranscrits dans les comptes rendus que feront ces OS.**

Concernant les **neuf motions présentées par la CGC** nous avons décidé d'un vote bloqué négatif sur leur ensemble. En effet la CGC demandant, dans sa déclaration initiale et ses interventions en séance, la fusion

d'établissements régionaux alors même que la direction ne le proposait pas, nous n'avons pu nous associer à aucune de leurs propositions. Même si le contenu lui-même de certains vœux aurait été acceptable (demande d'informations notamment), il nous a semblé que compte tenu de l'avenir en jeu d'un nombre considérable d'agents, il nous était impossible de nous associer en quoi que ce soit à des propositions ayant pour prémices la fermeture d'établissements.

**Nous avons pour notre part présenté, en association avec FO, trois courtes motions résumant nos principales revendications. La première motion avait déjà été mise au vote lors du CTR du 19 mars et avait été reprise dans une pétition signée à ce jour par près de 2 500 agents.**

#### **Motion présentée par CGT, SUD, FO : maintien de travaux diversifiés**

Le CTR demande que toutes les implantations géographiques des établissements actuels de l'Insee soient maintenues.

Ces établissements devront proposer une diversité de travaux suffisante afin de pouvoir offrir sur place aux agents des possibilités d'évolution de carrière et des parcours professionnels diversifiés : cela passe par le maintien des travaux actuels et l'arrivée de nouveaux travaux.

**Votes : 9 voix pour (CGT et SUD, CFDT, FO, CFTC-Unsa) et 1 abstention (CGC)**

#### **Motion présentée par CGT, SUD, FO : maintien des missions d'études et diffusion en territoires**

Le CTR demande le maintien et développement des missions d'études et de diffusion dans tous les établissements régionaux actuels.

**Votes : 9 voix pour (CGT et SUD, CFDT, FO, CFTC-Unsa) et 1 abstention (CGC)**

#### **Motion 3 : indépendance de l'Insee**

Le CTR demande que toutes les données transmises par l'Insee au gouvernement dans le cadre la réforme territoriale soient rendues publiques.

**Votes : 7 voix pour (CGT, SUD, FO, CFTC-Unsa) et 3 abstentions (CFDT, CGC)**

Fait à Paris le 3 juin 2015